SÉRÉNADE

POUR ALTO A CORDES ET PIANO

424/99
Magazin et Partitions de Musique Malaya FTC
OUVRAGE PROTEGE
PHOTOCOPIE INTERDITE
MEME PARTIELLE
(Loi du 11 Mars 1957)
constituerait CONTREFAÇON
(Code Pénal, Art. 425)
ECOLE ... DE MUSIQUE ... DE DANSE SARL
"EIMD"
439, Route d'El Jadida Oasis
20120 CASABLANCA
Tél. : 022 25 74 74

Préparatoire

Philippe ROUGERON

Alto à cordes

Moderato

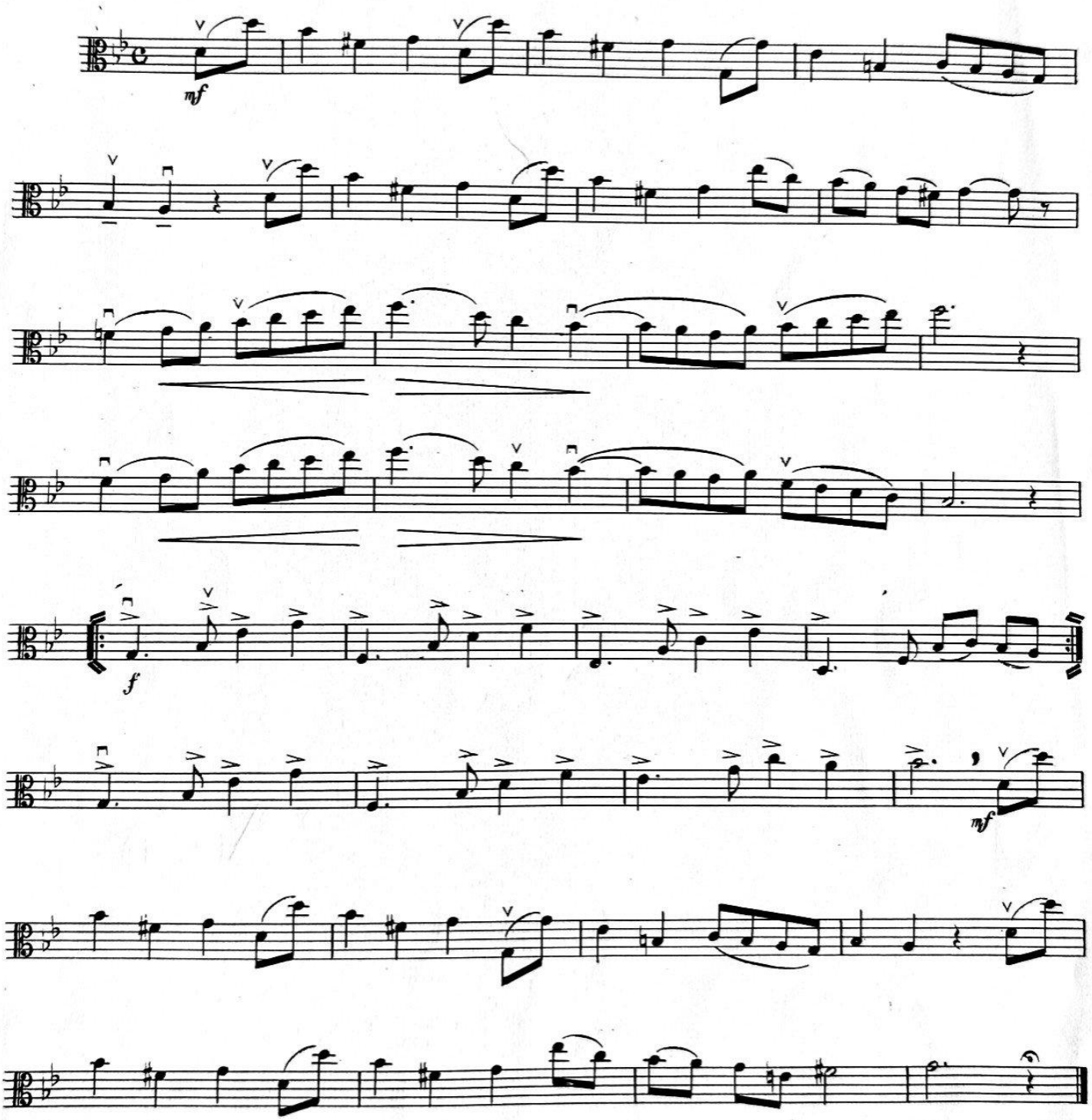

© 1979 by Gérard BILLAUDOT, Éditeur.
14, rue de l'Échiquier 75010 PARIS

G-2879-B

Tous droits réservés pour tous pays.
Toute reproduction même partielle par quelque procédé que ce soit constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.
Cette œuvre est la propriété de l'éditeur et ne fait pas partie du domaine public.
Toute exécution doit faire l'objet d'une déclaration à la Société des Auteurs